

Procès verbal du Conseil Communautaire du 25 juin 2015

Date de convocation: 18/06/2015

Nombre de délégués en exercice : 52 Présents : 36 Votants : 39	L'an deux mille quinze, le vingt cinq janvier à 20h30, Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Cosges sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.
--	---

DELEGUES PRESENTS (ayant voix délibérative) :

ARLAY : Christian BRUCHON, Jean-Louis VAUCHEZ,

BLETTERANS : Sylvie LEBRUN ayant reçu pouvoir de Stéphane LAMBERGER, Dominique MEAN

BOIS DE GAND : Emmanuel MURADORE

CHAMPROUGIER :

CHAPELLE VOLAND : Sylvie BONIN

CHAUMERGY : Gilles TSCHANZ

CHENE SEC :

CHEMENOT :

COMENAILLES : Jean Louis MAITRE ayant reçu pouvoir de François PERRODIN, Nicole BURON

COSGES : Jean-Noël REBOUILLAT

DESNES : Bernard PEYRAUD ayant reçu pouvoir de Christine PETITJEAN

FONTAINEBRUX : Michel CHALUMEAU

FOULENAY : John MEURANT suppléant de Michel CANNAZZARO,

FRANCHEVILLE :

FROIDEVILLE : Alain PERNOT

LA CHASSAGNE : Jean-Louis TROSSAT

LA CHARME

LA CHAUX EN BRESSE : Daniel BERNARD,

LARNAUD : Philippe ANTOINE, Jean-Claude FAUVEY

LES DEUX FAYS : Arnaud RICHARD

LES REPOTS :

LOMBARD : Sylvie FAUDOT

LE VILLEY : Michelle CHATELAIN

MANTRY :

NANCE : Bernard LONJARRET, Eric MONNIER

QUINTIGNY :

RECANOZ : Dominique LADAM, suppléant de Daniel JACQUOT

RELANS : Robert BAILLY

RUFFEY S/ SEILLE : Evelyne PETIT, Daniel URBAIN

RYE : Jean-Claude BOISSARD

SELLIERES : Bernard JOLY, Suzanne CARE-BUISSON, Jocelyne KOENIG

SERGENAUX

SERGENON : Pascal CERESA, suppléant de Mathilde CYROT-LALUBIN

TOULOUSE LE CHATEAU : Marie Paule PONTHEUX

VERS SOUS SELLIERES :

VILLEVIEUX : Jean-Paul GAUTHIER, Jean-Louis MAGNIN

VINCENT : Arlette SAUGET

ABSENTS NON REPRESENTES : Jean-Luc URIET, Hervé GIMARET, Sylvie BONNIN, Pierre CHANOIS, Serge GREVY, Bruno GUICHARD, Patrice BONNOT, Luc LE, Didier JOUVENCEAU, René JEUNE, Yves MOINE, Jean BACHELEY, Jean-Louis BRULEBOIS

Secrétaire de séance : Marie-Paule PONTHEUX

Le Président accueille les participants et remercie Mr le Maire de Cosges de les accueillir dans sa commune.

Le Président informe le conseil qu'il y a 36 délégués présents et 3 pouvoirs : de François PERRODIN à Jean-Louis MAITRE, de Christine PETITJEAN à Bernard PEYRAUD, de Stéphane LAMBERGER à Sylvie LEBRUN.

Le Président propose d'avancer le point 14 à l'ordre du jour intitulé « Projet Maison de Santé Pluridisciplinaire » après le point 1.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

1. Approbation du PV de la séance précédente

Le Conseil adopte à l'unanimité le PV de la séance précédente.

2. Projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire

Proposition de délibération n°49-15

Sur le territoire de la CCBR, le médecin généraliste de Chaumergy va cesser son activité courant juillet et en ce qui concerne les deux médecins de Sellières susceptibles de partir prochainement nous ne connaissons pas leurs dates de fin d'activité.

La maison de santé des bords de Seille et le cabinet médical de la Demi-Lune à Bletterans sont fortement sollicités pour reprendre les patients de ces médecins. Les deux cabinets sont maintenant à saturation. Les locaux actuels de ces deux structures ne permettent pas d'accueillir de jeunes confrères. Actuellement ces deux cabinets gèrent les urgences et les rendez-vous au cas par cas mais ne peuvent pas reprendre de nouveaux patients dans le cadre des médecins traitants.

Les deux cabinets souhaitent se regrouper sur le site de la Maison de Santé pluridisciplinaire afin :

- de mutualiser les moyens et d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients,
- d'accueillir de nouveaux médecins,
- d'accueillir des infirmiers de santé publique dédiés à la prise en charge de pathologies chroniques du type diabète, facteurs de risques cardiovasculaires, addictions, démence sénile,
- d'accueillir des consultations de praticiens spécialisés,
- de réaliser des consultations de télé-médecine.

Par ailleurs, les médecins seraient amenés à assurer la continuité des soins sur le secteur de la CC Bresse Revermont en intervenant dans les villages par le biais de cabinet secondaire là où les médecins n'ont pas trouvé de reprenneur.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le principe du projet de portage immobilier d'un nouveau bâtiment, destiné à préserver la couverture médicale sur le territoire.

Vote : CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

POUR : 31

5 abstentions : J Noël REBOUILLAT, Arnaud RICHARD, Suzanne CARE-BUISSON, Joceline KOENIG, Michel CHALUMEAU.

L'abstention de Marie-Françoise MULLER déléguée suppléante ne peut être retenue, le délégué titulaire étant présent.

DEBAT :

Le Président présente un diaporama intitulé « Pourquoi ce Projet ».

- **Pour faire face au départ en retraite de plusieurs médecins sur notre territoire**
- **Départ à des échéances plus ou moins brèves**
 - **À Chaumergy**
 - **À Sellières**
- **Parce que la Communauté de Communes souhaite:**
 - **Préserver les services existants**
 - **Maintenir la qualité de ces services**
 - **Protéger l'activité des professions paramédicales**
 - **Infirmières**
 - **Pharmacie**
- **Parce que les Cabinets médicaux de Bletterans sont submergés et ne peuvent plus faire face**
- **Parce que les cabinets médicaux de Bletterans ont un projet de santé**
- **Parce qu'il y aurait une évolution de la maison de santé pluridisciplinaire en centre de ressources**
- **Parce que ce projet pourrait répondre au souci de notre territoire en termes de préservation de l'offre de santé et de soins de proximité**

Le Président présente le document réalisé par l'ARS pour le 12 mai 2015 en conférence des maires et intitulé « Offre de santé primaire à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Bresse-Revermont ». La maison médicale de Bletterans remplit les conditions des Maisons de Santé Pluridisciplinaires en évoluant vers de nouveaux services.

Les 2 cabinets médicaux souffrent d'avoir une patientelle trop importante. Ils ont présenté leur projet d'évolution. Il y a eu des rencontres avec la CCBR et les cabinets de Bletterans et Sellières

Le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CAAD) de la Région demandait des inscriptions de projet, ce projet a été inscrit pour ne pas perdre les possibilités de financement. On ne pouvait attendre le conseil par rapport à la date du dépôt de dossier demandé par la Région.

Un groupe de travail s'est réuni, la conférence des maires également, le bureau et les Vice-présidents ont participé à toutes les phases de réflexion. La phase suivante consiste, aujourd'hui, à demander l'avis du Conseil Communautaire sur l'avenir donné au projet. Avec les éléments disponibles à ce jour, l'objectif est de créer un bâtiment collé à celui de la Maison médicale des Bords de Seille pour regrouper les 2 cabinets existants de Bletterans et faire venir des médecins par rapport à la demande existante. Le document remis dans le cadre du CADD indique une construction de 400 m², avec un coût inscrit de 1,2M eur. La partie subventionnable portera sur une assiette de 900 K€, le taux subvention attendu est de 30 % à 40 %.

La CCBR souhaite un cabinet secondaire sur Chaumergy et qu'une solution soit trouvée sur Sellières, si possible avec les praticiens en place. C'est du ressort de ceux-ci de se rencontrer et de faire des propositions, la CCBR ne pouvant rien imposer puisque ce sont des professions libérales. Chacun prendra donc ses responsabilités.

L'ARS a priorisé les cabinets médicaux. Il y a des exemples dans le Jura où des collectivités ont fait des projets et n'arrivent pas à faire venir des médecins. La CCBR a la chance d'avoir des médecins qui se regroupent et qui souhaitent évoluer.

Le Président donne la parole à Jean-Michel Mazué. Il précise que la façon de travailler des professionnels de la santé n'est pas celle de 20 ans en arrière. Aujourd'hui un professionnel de la santé n'a pas envie de faire 40h ou 50h. Les nouvelles structures doivent s'adapter car beaucoup de médecins n'ont pas le même rythme de travail et n'ont pas les mêmes horaires.

Intervention de Jean-Michel Mazué, médecin de la Maison médicale Les Bords de Seille

Les 2 cabinets médicaux de Bletterans sont saturés au niveau des locaux et des patients. Les jeunes générations ne veulent pas investir dans les locaux. Ils attendent que les collectivités travaillent sur un projet commun et mettent à disposition des locaux. Ils ne peuvent pas prendre plus d'associés actuellement. Les 11 médecins ont décidé de ne plus signer de nouveaux médecins traitant car ils ne sont pas sûrs de pouvoir les prendre en charge dans quelques mois. S'ils acceptent de les soigner, ils ne veulent pas signer plus de médecin traitant tant qu'ils n'ont pas de décision prise pour les locaux. Les jeunes ne veulent plus investir dans les locaux, pour recruter des jeunes il faut un local. Le médecin ne récupère pas la TVA et ne peut amortir comptablement son investissement. Nous avons la chance de pouvoir recruter facilement (horaires et salaire garantis). Mais nous avons besoin de vous pour les locaux pour accueillir les nouveaux médecins.

Nous voulons bien assurer une permanence sur le territoire. Nous ne voulons pas débaucher des patients de Chaumergy et Sellières. Nous voulons participer à la gestion mais il faut que ce soit réfléchi, décidé, que l'on puisse gérer au mieux pour les patients et les médecins.

Le travail de médecine générale a complètement changé. Au-delà des 23€ de la consultation. Les médecins sont rémunérés par ailleurs, dans un contrat avec l'ARS. Cette part de rémunération va aller croissant. Si les médecins ne sont pas regroupés ils vont perdre une bonne partie de leur rémunération. Les cabinets pluridisciplinaires peuvent être dans des murs ou hors des murs. Il faut un système informatique commun à tout le monde et les coûts sont importants. Les médecins demandent à la collectivité une aide en contrepartie d'une organisation pour le territoire.

Pour le centre de ressources le contrat ARS prévoit une prise en charge des soins non programmés dans la journée. Le Projet de santé est élaboré par l'ensemble des professionnels de : contrat tri partie Professionnels / CPAM / ARS.

Dans le projet nous avons la volonté de regrouper la médecine générale, d'autres professionnels de santé, et de passer de 1 à 3 infirmiers de santé publique (détections démences séniles, diabète, risque cardio vasculaire). Nous avons envisagé de faire des consultations avancées de spécialistes dans la maison médicale, maintenant c'est favorisé.

Débats :

La population est vieillissante. Est ce qu'on va aller au chevet des patients ? On a parlé d'un cabinet médical secondaire est ce qu'il est prit en compte ? Qu'en est il du maintien des pharmacies ? Et les heures d'ouvertures ?

Les visites à domicile sont toujours faites. Tous les jours un médecin est en visite, le travail est réparti. Il y aura toujours au moins 1 médecin qui fera les visites à domicile, c'est dans le contrat.

Il est répondu que la patientelle n'est pas égale, elle vieillit avec le patient. Les femmes et les enfants se font plutôt soigner par des médecins femmes. L'idée pour le cabinet secondaire c'est d'être présent le temps nécessaire. On s'engage à répondre aux besoins et on mettra les moyens en face.

Et pour les consultations de suivi ?

Dans les cabinets secondaires on peut aussi envoyer infirmier de santé publique et ne pas faire cela qu'au cabinet principal. Pour ce qui est des pharmacies il y a une incidence certaine avec la présence de médecins dans les villages ou elles sont présentes, elles peuvent être en difficultés. Pour ce qui est de Chaumergy le médecin arrête dans 15 jours et si on a des locaux on peut recruter.

Est ce qu'on peut avoir un médecin dédié sur un cabinet secondaire ?

Ce sera à voir dans notre organisation et particulièrement avec les jeunes médecins que nous avons en formation.

Est-ce qu'on souhaite associer les pharmaciens à la réflexion ?

Président : Nous essayons dans un premier temps d'élaborer une solution pour les médecins, car c'est là que se trouve le problème le plus urgent mais bien évidemment que nous verrons également la problématiques des professions paramédicales et donc des pharmacies et des cabinets infirmier entre autre.

La surface envisagée est elle de 400m² ?

400 m² : c'est une ébauche. L'idée est de prendre chacun un associé supplémentaire, d'accueillir les jeunes en stage, pour pérenniser il faut que les jeunes médecins restent. L'ARS soutient des maisons de santé qui regroupent des professionnels de santé mais aussi des services sociaux.

Il y a 3 médecins à Sellières, le Dr Bardet est encore là pour 15 ans. Les 2 autres médecins cherchent des successeurs. Il y a une inquiétude de la pharmacie et des infirmières il y a toujours eu des remplaçants. On a l'impression que Sellières n'est pas pris en compte.

Président : Il n'y a pas de projet abandonnant Sellières. Des contacts ont été pris à plusieurs reprises par la CCBR avec les médecins de Sellières. Ils ont également été invités à une réunion commune avec les autres cabinets médicaux et personne n'est venu. Je rappelle que la volonté de la CCBR est de faire en sorte de préserver l'offre de santé sur notre territoire dans son intégralité. Si des médecins s'installaient à Sellières nous serions très contents. La limite de l'exercice pour la CCBR c'est que nous sommes face à des professions libérales qui agissent selon leur vision. Nous ne pouvons pas forcer, ni imposer pas plus qu'il est de notre ressort de trouver des remplaçants. La déontologie de la profession devrait en faire un devoir. En ce qui nous concerne nous essayons de préserver ce qui existe et de faciliter la transition. Si demain 2 médecins s'installent à Sellières je serai très content. Aujourd'hui nous avons un établissement qui va dans le sens de l'évolution, il faut l'aider.

Ce n'est pas normal d'entendre que si l'on est contre le projet de la maison médicale, celle-ci ne prendra pas les nouveaux patients.

Le Docteur Mazué répond qu'il n'a pas été dit que les nouveaux patients ne seraient pas soignés, mais seulement que les médecins ne pourraient pas s'engager à signer le médecin traitant car ils ne sont pas sûr de pouvoir assumer le suivi dans quelques mois. Aujourd'hui les médecins dépannent les gens. Tous les jours ils sont sollicités pour signer des contrats médecin traitant. Si on signe on s'engage, le patient peut casser, le contrat le professionnel ne peut pas

Où sont les jeunes médecins ?

Ils préfèrent des places dans les hôpitaux car ils sont salariés. Chez nous on a des horaires, une forme de salariat. Très peu s'installent en libéral et tout seul. les universités forment les gens pendant 10 ans en travail d'équipe. Les jeunes médecins quand ils sortent ne veulent pas travailler seuls.

Départ du Dr Mazué, débat

Le président précise qu'il souhaite un vote pour continuer le projet afin de définir clairement ce que l'on met dedans, la taille des bâtiments, les subventions.

Quel est l'objectif final ?

Président : Je vous rappelle ce que j'ai dit précédemment : Préserver ce qui existe aujourd'hui. On n'a pas exclu Sellières. Les contacts ont été pris avec les professionnels de santé de Sellières, nous n'avons jamais eu de réponse claire et encore moins de proposition. Le projet de la CCBR est de préserver le-même niveau de soin sur le territoire. Si Sellières retrouve un médecin ou veut s'associer au projet ou faire une autre proposition je n'y vois aucun inconvénient, bien au contraire, j'en serais ravi. Sur Chaumergy je ne vois pas de médecin s'installer, le projet proposé peut apporter une solution. Il s'agit donc d'accompagner les médecins sur leur projet.

Gilles TSCHANZ, Maire de Chaumergy

Je mets dans la balance, la partie nord Chaumergy, Chêne Sec, La Chassagne, ça fait loin d'aller à Bletterans. J'ai insisté pour mettre dans la balance, que l'on maintienne une activité pour un médecin. On n'est pas parti avec un médecin à temps complet. Je pensais organiser avant une solution Sellières/Chaumergy, maintenant je suis d'accord sur la solution avec Bletterans, je suis d'accord pour que le projet aille plus loin, qu'en contre partie on voie ce qui peut se passer sur Chaumergy. On voulait créer un petit bâtiment pour accueillir un médecin, le projet de Bletterans peut nous satisfaire avec un engagement des médecins. M Mazué a plus insisté sur l'accompagnement sur Chaumergy lors des précédentes réunions.

On nous demande de financer le bâtiment alors que les statistiques ARS donnent 8 000 visites par médecins. à 23 euros ça fait 180 K€. On a l'impression d'avoir à faire à des salariés.

On a demandé qu'ils nous assurent un médecin traitant à chaque personne du territoire

On accorde notre soutien à un projet qui prend en compte tout le territoire.

Le président met aux voix : Êtes-vous d'accord pour que nous nous engagions dans ce projet ?

3. Election du membre du bureau

Proposition de délibération n°50-15

Vu les articles L5211-10 et L212-7 du CGCT

Vu les statuts de la CCBR et notamment son article 5

Suite aux élections municipales de Sellières et la notification par la préfecture du passage de 58 à 52 conseillers communautaires, le bureau enregistre la vacance d'un poste qu'il convient de remplacer.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'élection d'un membre du bureau.

Mr le Président demande s'il y a des candidats

Mme Arlette Sauget présente sa candidature au poste de membre du bureau

Mr le Président fait procéder à l'élection.

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin,

Arlette SAUGET est élue membre du bureau à l'unanimité.

Mme Arlette SAUGET est Maire de Vincent : a été conseillère municipale pendant 7 ans, adjointe pendant 4 ans et Maire depuis l'élection de 2014. Elle s'est beaucoup investie dans la CCBR surtout dans le cadre de l'action sociale.

Mr le Président remercie Mr Renaud Rosain, membre du bureau, qui subit le contre coup de l'application de cette loi. Il le remercie pour le travail qu'il a effectué au sein du bureau et pour la qualité de ses interventions. Il lui dit être bien désolé mais que pour autant il restera une personne impliquée et sollicitée au sein de la CCBR.

Mr Rosain :

Explique que pendant 1 an, il s'est senti parfaitement intégré dans l'équipe du bureau, qu'il a pu participer à des débats animés mais toujours dans le bon sens avec un esprit permanent de recherche du consensus et ce dans une bonne entente.. Il espère continuer parce que c'est intéressant et enrichissant. Il espère dans l'avenir donner ses points de vue et animer le débat de manière à avoir des réflexions et des sujets aboutis

4. Refacturation des fluides de la cantine scolaire par la mairie de Bletterans

Proposition de délibération n°51-15

Vu la délibération D 2015-03 de la Commune de Bletterans du 20 janvier 2015 relative à la refacturation à la Communauté de Communes Bresse Revermont de frais liés à l'utilisation du bâtiment de restauration scolaire dans le cadre de son activité extrascolaire, il est proposé une validation des charges à refacturer pour les années 2013 et 2014. Il est demandé l'autorisation de signature d'une convention.

Une participation financière est demandée par la commune de Bletterans à la CCBR au titre des frais liés à l'utilisation du bâtiment de restauration scolaire dans le cadre de l'activité extrascolaire. Un décompte des charges de gaz et d'électricité a été effectué au titre des années 2013 et 2014. La commune de Bletterans a validé ce décompte par délibération 2015-03 du 20/01/2015, il est demandé à la Communauté de Communes de valider ce même décompte. Montant à payer 2013 : 1 166,88 €. Montant à payer 2014 : 877,07 €.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le montant de cette participation et autorise le Président à mandater les sommes ci-dessus au profit de la commune de Bletterans.

5. Boucherie de Commenailles, modification du plan de financement

Proposition de délibération n°52-15

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 avril 2014 définissant le plan de financement initial de la boucherie de Commenailles

Vu la délibération 40/15 du Conseil Communautaire du 26 mars 2015 relative au choix des entreprises retenues.

Vu la délibération 42/15 du Conseil Communautaire du 23 avril 2015 relative à l'attribution des lots complémentaires

Au vu des prix affichés par les entreprises retenues, prix supérieur à l'estimation de l'architecte, des frais de raccordements électriques, eau et télécom supérieurs à ceux évalués (fonçages sous la départementale plutôt que raccordement en simple tranchée par un autre accès), de déplacement de ligne, et de l'achat de terrain (2015),

Vu les risques d'avenants financiers liés à un tel chantier,

Il convient d'ajuster les budgets de la manière suivante :

Rappel des coûts après consultations :

Prévisionnel fin de chantier	Commerce	Logement	Ensemble
Montant HT	303 375,03€	130 017,96 €	459 396,58 €
Montant TTC		156 021,55 €	

Sont à inscrire en dépenses nouvelles:

Commerce :

Budget annexe Boucherie investissement (HT)

+ 47 075 € + 12 600 € = + 59 675 €

Différentiel Marchés + dépassements éventuels = dépense nouvelle

Logement :

Budget général investissement (TTC)

+ 26 380 € + 6 480 € = + 32 860 €

Différentiel Marchés + dépassements éventuels = dépense nouvelle

Plans de financement :

Commerce (budget annexe, HT)

Dépenses		Recettes	
<i>Travaux</i>	262 168.47	CG	30 000,00
<i>Honoraires, études et raccordements</i>	37 426.83	<i>Réserve parlementaire</i>	5 000,00
<i>Terrain</i>	3 780.00	<i>Subv ANC</i>	3 347,00
		<i>DETR</i>	60 000,00

		<i>Autofinancement (dont loyers)</i>	205 028.30
TOTAL	303 375.30	TOTAL	303 375.30

Logement (budget principal, TTC)

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Travaux</i>	134 829.50	<i>Autofinancement</i>	156 021.55
<i>Honoraires, études et raccordements</i>	19 248.05		
<i>Terrain</i>	1 944.00		
TOTAL		TOTAL	
TOTAL	156 021.55	TOTAL	156 021.55

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les inscriptions budgétaires et les deux nouveaux plans de financement,

Philippe Antoine explique que l'objectif est de garder les commerces en milieu rural. Pour la boucherie de Commenailles le chantier est en cours. On peut déplorer d'avoir eu moins de réponse aux appels d'offres et que les résultats aient souvent vus des prix dépassant le prévisionnel de l'architecte.

Nous devons donc intégrer le résultat de l'appel d'offre détaillé qui est supérieur, les surcouts de réseaux, les fonçages sous la départementale. En imprévu nous avons l'achat de terrain prévu 1 € les domaines ont donné un prix que l'on a dû appliquer (5 400 € HT).

L'opération est équilibrée à 20 ans

La partie boucherie devrait être terminée fin septembre, On a des garanties de l'architecte pour ces délais

6. Budget boucherie DM n°1

Proposition de délibération n°53-15

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 mars 2015 adoptant le budget primitif 2015, il est proposé des modifications au titre de la Décision Modificative n°1.

La décision modificative n° 1 intègre essentiellement :

- les travaux supplémentaires du commerce boucherie de Commenailles
- l'emprunt supplémentaire d'équilibre
- le réajustement à la hausse du loyer attendu

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET ECHEANCES EMPRUNTS A VE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-66111: Intérêts réglés à l'échéance		1 780,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		1 780,00 €		
R-752 : Revenus des immeubles				1 780,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de section				1 780,00 €
Total FONCTIONNEMENT		1 780,00 €		1 780,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-1641: Emprunts en euros		8 500,00 €		
R-1641: Emprunts en euros				70 000,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes		8 500,00 €		70 000,00 €
D-2111 : Autres bâtiments publics		61 500,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations		61 500,00 €		
Total INVESTISSEMENT		70 000,00 €		70 000,00 €

Total Général

71 780,00 €

71 780,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Communautaire adopte cette proposition de Décision Modificative n°1 au titre du budget boucherie 2015.

7. Budget Général DM n°1

Proposition de délibération n°54-15

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET ECHEANCES EMPRUNTS A VE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111: Intérêts réglés à l'échéance		1 780,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		1 780,00 €		
R-752 : Revenus des immeubles				1 780,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de				1 780,00 €
Total FONCTIONNEMENT		1 780,00 €		1 780,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641: Emprunts en euros		8 500,00 €		
R-1641: Emprunts en euros				70 000,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes		8 500,00 €		70 000,00 €
D-21313 : Autres bâtiments publics		61 500,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations		61 500,00 €		
Total INVESTISSEMENT		70 000,00 €		70 000,00 €

Total Général

71 780,00 €

71 780,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Communautaire adopte cette proposition de Décision Modificative n°1 au titre du budget boucherie 2015.

8. Budget ALSH DM n°1

Proposition de délibération n°55-15

Vu la délibération 56/14 du Conseil Communautaire du 11 mars 2014 relative à l'affectation du prêt de l'accueil de loisir sur le budget Rami

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 mars 2015 adoptant le budget primitif 2015, il est proposé des modifications au titre de la Décision Modificative n°1.

La décision modificative n° 1 intègre essentiellement :

- La correction d'imputation comptable : inscription compte D-6225 au lieu de D-6228
- L'affectation de l'emprunt CAF de 78 400 € à hauteur de 91% sur l'ALSH et 9% sur le RAMI

AFFECTATION EMPRUNT CAF (78 400 €) 9% RAMI ET
91% ALSH

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6225 : Indemnités au comptable et aux régisseurs	12 000,00 €			
D-6228 : Divers		12 000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 000,00 €	12 000,00 €		
Total FONCTIONNEMENT				

	12 000,00 €	12 000,00 €		
INVESTISSEMENT				
R-13151 : GFP de rattachement				7 056,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				7 056,00 €
D-1641 : Emprunts en euros		7 056,00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		7 056,00 €		
Total INVESTISSEMENT		7 056,00 €		7 056,00 €
Total Général		7 056,00 €		7 056,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Communautaire adopte cette proposition de Décision Modificative n°1 au titre du budget ALSH 2015.

9. Budget RAMI DM n°1

Proposition de délibération n°56-15

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 mars 2015 adoptant le budget primitif 2015, il est proposé des modifications au titre de la Décision Modificative n°1.

La décision modificative n° 1 intègre essentiellement :

- L'affectation de l'emprunt CAF de 78 400 € à hauteur de 91% sur l'ALSH et 9% sur le RAMI

AFFECTATION EMPRUNT CAF 9% RAMI 91% ALSH

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros				7 056,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				7 056,00 €
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations		7 056,00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		7 056,00 €		
Total INVESTISSEMENT		7 056,00 €		7 056,00 €
Total Général		7 056,00 €		7 056,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Communautaire adopte cette proposition de Décision Modificative n°1 au titre du budget RAMI 2015.

10. Budget Bâtiments relais

Proposition de délibération n°57-16

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 mars 2015 adoptant le budget primitif 2015, il est proposé des modifications au titre de la Décision Modificative n°1.

La décision modificative n° 1 intègre essentiellement :

- Renégociation d'un emprunt par refinancement auprès d'un autre établissement, paiement des pénalités de remboursement anticipé, intégration des frais de dossiers.

Budget BATIMENTS RELAIS

REMBOURSEMENT ANTICIPE
MPRUNT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-627 : Services bancaires et assimilés		225,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		225,00 €		
D-6688 : Autres		3 000,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		3 000,00 €		
R-752 : Revenus des immeubles				3 225,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante				3 225,00 €
Total FONCTIONNEMENT		3 225,00 €		3 225,00 €
INVESTISSEMENT				
D-166 : Refinancement de dette		145 000,00 €		0,00 €
R-166 : Refinancement de dette				145 000,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées		145 000,00 €		145 000,00 €
Total INVESTISSEMENT		145 000,00 €	0,00 €	145 000,00 €
Total Général		148 225,00 €		148 225,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Communautaire adopte cette proposition de Décision Modificative n°1 au titre du budget Bâtiments Relais 2015.

Une présentation de la démarche de consultation des banques pour renégocier la dette est faite. Les banques n'ont pas donné de réponse favorable à la renégociation de leurs prêts. La banque Postale a fait une étude sur un prêt qui est intéressante. On doit faire une DM pour réaliser l'opération. Il s'agit d'un prêt BPFC à 4,18%, la pénalité s'élève à 2 952 €, le gain serait de plus ou moins 20 000 €. Cette opération sera représentée en commission finance.

11. Délégation au Président de renégocier la dette

Proposition de délibération n°58-15

Vu l'article L.5211-10 du CGCT déterminant le champ des délégations possibles du Conseil au Président Afin de gérer la renégociation des contrats existants, leur remboursement anticipé et/ou leur refinancement auprès d'un autre établissement, il est nécessaire d'élargir la délégation donnée au Président. Le mode d'amortissement, la périodicité pourront être modifiés. La durée des prêts refinancés ne pourra excéder de 5 ans celle des prêts quittés. L'indexation pourra être le taux fixe ou le taux révisable. (Charte Gissler 1A).

Il sera proposé au conseil communautaire de donner délégation au Président pour renégocier la dette, dans la limite des sommes inscrites au budget et de signer les actes correspondants

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de donner délégation au Président pour renégocier la dette, dans la limite des sommes inscrites au budget et de signer les actes correspondants:

12. Indemnité de conseil à la Trésorière

Proposition de délibération n°59-115

Vu l' Arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Le Conseil Communautaire du 5 juin 2014 a attribué à M. le Comptable de la trésorerie une indemnité de conseil pour les prestations facultatives de conseil et d'assistance qu'il fournit à la communauté de communes en matière budgétaire, financière, économique et comptable dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Suite au changement du comptable intervenu le 1er mars 2015, il apparaît souhaitable que le nouveau comptable continue d'apporter conseil et assistance à la Communauté de Communes dans les domaines précités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer à Mademoiselle Patricia TREFFOT, Receveur municipal, l'indemnité de conseil, au taux de 100 % à compter de la date de renouvellement de l'assemblée délibérante.
- de lui allouer l'indemnité de confection de document budgétaire (30,49 € si la collectivité ne dispose pas de secrétaire à temps plein ou 45,73 € dans le cas contraire)
- de prévoir chaque année cette dépense au compte 6225 du budget de la collectivité.
- d'autoriser Monsieur le Président à ordonnancer la dépense.

Délibération retirée de l'Ordre du jour, information :

Nouvelle demande de subvention fonds médiathèque

13. Modification horaires poste médiathécaire

Proposition de délibération n°60-15

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, art. 33 et 97

Suite à l'ouverture prochaine de l'espace de Sellières puis de Bletterans, et afin de terminer le catalogage des ouvrages dans les délais impartis, il est nécessaire de fermer le poste adjoint du patrimoine 2ème classe à 24h par semaine et d'ouvrir un poste adjoint du patrimoine 2ème classe à 33 heures par semaine à compter du 1er juillet 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- De fermer le poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à 24h par semaine
- D'ouvrir un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à 33 heures par semaine
- Date d'effet 1er juillet 2015.

Il est précisé que la modification débute au 01/07/2015, que c'était prévu au budget et qu'il est nécessaire de monter à 3 équivalents temps plein.

Nous sommes dans le cadre prévu et annoncé depuis le début du projet : même si nous n'avions pas réalisé les espaces médiathèques, nous aurions dû accroître les heures d'animation

14. Modification des effectifs, création poste agent administratif 1^{ère} classe

Proposition de délibération n°61-15

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, art. 33 et 97

Suite à la réussite de l'examen professionnel, fermeture d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 34h et ouverture d'un poste adjoint administratif 1^{ère} classe à 34 h par semaine

Il est proposé au conseil communautaire :

- De fermer le poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à 24h par semaine
- D'ouvrir un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à 33 heures par semaine
- Date d'effet 1^{er} juillet 2015

Le Président rappelle que l'on avait mis en place la pyramide des grades que c'est bien dans ce cadre que ce changement s'effectue. Il félicite Me Carole Fabvre qui a réussi le concours.

15. Nomination d'un délégué CNAS Agent

Proposition de délibération n°59-16

Vu la délibération 45/11 du Conseil Communautaire du 10 février 2011 relative à l'adhésion de la CCBR au CNAS

Vu la délibération 89/14 du Conseil Communautaire du 6 mai 2014 relative à la désignation des délégués CNAS collègue agents et collègue élus

La communauté de communes adhère depuis la fusion en 2011 au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cette association loi 1901 à but non lucratif est un organisme d'action sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité, en constante évolution afin d'être en totale adéquation avec les demandes des agents territoriaux (aides financières, réductions négociées, chèques vacances, prêts à taux réduits...).

Suite au départ du délégué représentant les agents, il convient d'élire un nouveau membre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- d'élire Armelle Treboute déléguée CNAS représentant les agents,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Mr le Président félicite D Péliard de sa réussite dans l'obtention d'un poste à la crèche à Lons. Il souligne que la réussite des agents est aussi une réussite pour la CCBR et montre les qualités et les compétences des personnels.

16. Promesse de vente zone de Desnes

Proposition de délibération n°59-16

Les membres de la commission, accompagnés des conseils de Maître GIRE, avocate et de Maître SIMONIN, notaire, avaient demandé la rédaction d'une nouvelle promesse de vente, synallagmatique, en lieu et place de tous les actes juridiques actuels.

Sa rédaction comprend notamment :

- la caducité des actes juridiques précédents,
- l'établissement d'un plan parcellaire précis,
- les échéances relatives au dépôt du permis d'aménager et des permis de construire,
- les conditions financières de la vente et les clauses pénales en cas d'inexécution des modalités de la promesse de vente.

Vu l'accord de Monsieur Schmitt de la société Cap Real en date du 18 mai 2015 concernant le contenu de la promesse de vente, conforme à la dernière formulation de la CCBR,

Vu l'avis favorable émis par la commission qui s'est réunie le 16 juin 2015

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de valider la rédaction de la promesse de vente synallagmatique comme jointe à la présente délibération,
- d'autoriser le président à signer la promesse de vente pour un montant de 856 140 € HT,
- d'autoriser le président à signer les pièces afférentes à cette promesse.

Le Président précise que la DDT avait relevé un manque dans le dossier et demandé des compléments. Suite à une réunion le 21 mai entre le promoteur et la DDT les éléments manquants ont été rendu début semaine dernière. Il y avait la problématique du classement dans l'inventaire des zones humides. Le cabinet étude a dû démontrer que le site pour les parties intéressées n'était pas en zone humide. Tous les compléments d'études ont été fournis

La DDT a transmis le dossier comme complet à la DREAL.

Les services de la DREAL ont un délai de 60j à partir du moment où il est enregistré chez eux. Ensuite il y a 30 jours d'enquête publique et 30 j pour le commissaire enquêteur et enfin la DDT a 60 jours pour donner son avis. Tout ceci nous emmène fin novembre début décembre.-

Nous avons eu une réunion de la commission base de loisir. Le compromis de vente a voyagé entre la CCBR et le Promoteur. Ce document a été signé bon pour accord de la main du promoteur. On peut considérer que cette promesse de vente est la dernière

Questions diverses

ADS/ à partir 1^{er} juillet soit seul, soit CC Champagnole, pour ceux qui ont un PLU ou une carte communale avec compétence communale

Sandrine Cartalier Architecte s'installe à Chapelle Voland et souhaite rencontrer les élus.

Carte scolaire

La Mairie de Bletterans a fait courrier au Préfet.

Il faudra intégrer dans l'étude de prise de compétence scolaire et périscolaire le schéma territorial-

Le conseil départemental a un avis à donner, Danièle Brulebois voulait notre avis pour le défendre le 4 juillet.

Mr le Président indique que l'association des maires votera contre ce projet. Il précise que demander d'émettre un avis 2 mois après la présentation de ce document ce n'est pas de la concertation. Il serait bon d'être associé largement en amont. Dans cette proposition les coûts des regroupements et les investissements ne sont pas pris en compte Le président préconise de profiter de l'étude sur les compétences pour étudier de notre côté un projet d'organisation qui tienne compte des bâtiments et locaux disponibles.

L'idée est émise que l'éducation Nationale s'engage à reprendre le personnel embauché par les communes. Si le personnel ne veut aller dans un centre de regroupement que fait-t-on ? Se pose également la question de savoir s'il faut faire ou pas les investissements dans les écoles actuelles.

Avec les Tap, il y a une augmentation du prix de revient pour les communes. Par le passé, il existait un accord qui permettait d'inscrire son enfant où on voulait. Au vu des dépenses engagées la question se pose de savoir s'il ne faudrait pas revoir cette position.

PRESIDENT : Quand on va lancer l'étude scolaire ce sont des questions que l'on va se poser.

Il faut aborder tous les sujets sans tabou. Il faut voir les problèmes sous tous les angles : la commune qui voit partir des élèves peut mettre en difficulté une classe et celle qui reçoit l'élève peut être confrontée à un problème de coût.

Il faut que la CC se batte sur la proximité. L'école c'est la vie du village

Le Président répond que la proximité c'est le leitmotiv de la CCBR mais que l'administration en fait peu de cas.

Aire des gens du voyage

Le 6 septembre 2011, la Mairie de Lons dépose un Permis de Construire en vue d'installer un stand de tir, sur une parcelle de 6ha 45

Cette parcelle située dans la forêt de Ruffey, après le pont de l'autoroute, sur la droite lorsqu'on circule de Villeveux à Montmorot, a été préalablement échangée avec une autre parcelle de bois appartenant à la Commune de Ruffey.

Au printemps 2014, le projet de centre de tir est annulé et la Commune doit rembourser la TLE versée par Lons le Saunier.

En avril 2015, M. PELISSARD, Maire de Lons appelle Mme le Maire de Ruffey : il y a urgence d'installer une aire de grand passage pour les gens du voyage, la Préfecture mettant la pression à la Communauté d'Agglomération ECLA.

Suite à cet appel, un rendez-vous est sollicité en Préfecture par Mme le Maire laquelle est reçue par M. Renaud Nury, le Directeur de Cabinet. Il lui donne à cette occasion le schéma départemental approuvé en juin 2002 et publié en juin 2003, révisé en août 2010 avec avis favorable du 30 janvier 2014.

Sur cet arrêté, il est dit « Vu la consultation des Communes et des EPC concernés par les aires d'accueil et de grands passages » ; consultation qui semble ne pas avoir été réalisée ...

Par ailleurs, « les besoins semblent avérés sur l'espace communautaire ECLA avec un groupe très présent sur les communes de Courlaoux et Montmorot »

« Les Communes de plus de 5000 habitants ont obligation citées au schéma départemental et devrait participer à l'accueil des gens du voyage. » Pour le Jura et notre Région Champagnole, Lons le Saunier, Dole, Morez, Poligny et Saint-Claude (15 à 20 emplacements)

En ce qui concerne les aires de grands passages, ECLA en tant qu'EPCI doit réaliser une aire de 150 places. Le secteur géographique concerné porte sur ECLA, le Val de Sorne et la CCBR si bien que cette aire pourrait être installée sur l'une de ces 3 entités.

Cependant,

1/ Au PLU ; ce secteur est identifié comme une zone Naturelle de loisir pour le centre de tir. Il y a donc inadéquation entre le projet initial et celui annoncé

2/ de l'autre côté de l'autoroute il y a entre autres l'établissement GRACE et la zone d'activité des Foulletons. Le Directeur Général a dit qu'en cas d'implantation il devrait réviser totalement ses normes de sécurité avec un coût très conséquent.

3/ Le fait qu' ECLA porte, reçoit les subventions et ne la réalise pas sur son territoire mais la déporte sur un EPCI voisin semble peu digne.

L'Ouest du Jura et Bresse Revermont en particulier portent déjà l'autoroute, le fuseau du LGV futur, le centre d'enfouissement des Ordures Ménagères aux Repots

La zone économique des Foulletons est quant à elle limitée par la zone de protection des prélèvements en eau de la Ville de Lons.

Si cette aire de grand passage était localisée à cet emplacement, c'est encore un équipement peu structurant pour la Collectivité qui serait implanté.

Pourquoi ne pas nous proposer d'accueillir le futur hôpital ou le Centre des pompiers ?

Mr le Président propose que l'on prenne une délibération mais pas aujourd'hui, en fonction de l'avancée du dossier. Il faudra se positionner sur ce dossier car il est sur notre territoire. Il n'a jamais été informé sur le sujet. Nous allons suivre le dossier avec attention et nous adapterons nos réactions et actions en fonction.

Clôture 23h10

Le Président

Jean Louis MAITRE